

Orléans, le 29 avril 2019



Assises de l'eau, le comité de bassin Loire-Bretagne se mobilise

Le jeudi 25 avril, le comité de bassin Loire-Bretagne s'est réuni en séance plénière à l'Agrocampus de Tours-Fondettes (Indre-et-Loire). Un comité de bassin dense entre adoption de documents stratégiques pour l'eau et débats pour alimenter la seconde séquence des Assises de l'eau.

Grand débat : la recherche d'une nouvelle fiscalité

« Principe de l'eau paie l'eau, gestion par bassin hydrographique et gouvernance participative, on est solide sur nos bases, le système fonctionne bien, partant de là, il faut réfléchir à la prise en compte des enjeux à venir (dont celui du changement climatique) et à une nouvelle fiscalité plus préventive », Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne.

Le président rappelle en introduction de la séance plénière la contribution faite par le comité de bassin au grand débat, le mercredi 11 mars. Retrouvez l'intégralité de cette contribution en ligne :



Le comité de bassin Loire-Bretagne a mis l'eau au cœur du grand débat national lors d'une séance extraordinaire le 11 mars dernier. Vingt enjeux de gestion de l'eau ont été identifiés par la centaine de participants autour des quatre enjeux du grand débat :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-assin/assises-de-leau---grand-debat-national.html>

Qualité de l'eau, enjeux littoraux et gestion des risques d'inondation : le comité de bassin définit des orientations pour répondre aux objectifs fixés par les directives européennes.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

1 milliard de m³ d'eau prélevé par an pour 13 millions d'habitants, plus de 100 000 exploitations agricoles, près de 50 000 établissements industriels et 14 % du tourisme national, des usages de l'eau importants sur le territoire du bassin Loire-Bretagne.

Des usages qu'il convient de concilier avec les objectifs ambitieux fixés par l'Europe et notamment l'objectif de bon état des eaux : une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique pour 100 % de nos cours d'eau en 2027.

Afin de concilier ces enjeux économiques et environnementaux, des stratégies sont proposées, élaborées, débattues et adoptées. **Un processus d'information et de concertation de plusieurs mois est nécessaire pour l'adoption de ces stratégies.**

Le processus démarre avec l'analyse de la situation de l'existant, **l'état des lieux** : où en sommes-nous de l'atteinte des objectifs fixés ? quelles pressions sur la ressource et le milieu aujourd'hui et dans le futur ? la définition des enjeux, **les questions importantes** : quelles sont les priorités sur le territoire ? et **la définition des objectifs à atteindre.**



Cette séance plénière a notamment été consacrée aux premiers documents stratégiques :

- l'adoption des grands principes et axes de travail pour la mise à jour de la stratégie pour l'atteinte du bon état des eaux fixé par la DCE* (directive cadre européenne sur l'eau) en préparation du cycle 2022-2027 (le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),
- la formulation d'un avis sur le projet des questions importantes, du calendrier et du programme de travail du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de la DI (directive inondation)*,
- la formulation d'un avis sur les projets de stratégie des 3 façades maritimes* (Nord Atlantique - Manche Ouest, Manche Est - Mer du Nord, Sud-Atlantique).

Des objectifs ambitieux fixés par les directives européennes :

- Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour le bon état des eaux d'ici 2027 (une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique),
- Directive inondation (DI) pour réduire les conséquences liées aux inondations,
- Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) afin de parvenir au bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020,
- ou encore, Document stratégique de façade (DSF), afin de développer une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime.

Second volet des Assises de l'eau : "Eau et Agriculture"



« Parler de l'eau, c'est parler de l'espace rural, la gestion de l'espace est essentielle dans nos réflexions et notamment la gestion de l'espace par l'agriculture. Il nous a semblé important dans le contexte de cette seconde séquence des assises de l'eau de discuter collectivement des nouveaux modes de gestion possibles, la réussite des assises de l'eau se voit là », Thierry Burlot, président du comité de bassin.

Monsieur Laurent Baraduc de la chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire et Monsieur Serge Lhermitte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont échangé avec les membres du comité de bassin autour de la cohérence des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques et de la politique agricole commune (PAC).

La PAC : un budget et un cadre d'intervention, vers quelles évolutions ?

La politique agricole actuelle se termine en 2020. Un axe principal pour la prochaine PAC, la prise en compte du changement climatique, avec au cœur, l'agriculture, à la fois source de pression et pourvoyeur de solutions : comment mieux accompagner le secteur agricole dans la production des biens communs (les services écosystémiques) ?

Les discussions en cours portent :

- sur l'ensemble du budget européen dont celui de la PAC (un budget pour 7 ans),
- sur les outils de la future PAC et le cadre d'intervention.

Demain, le verdissement de la PAC sera renforcé avec une démarche encore plus incitative pour les pratiques vertueuses. Il est essentiel que les agences de l'eau et les comités de bassin puissent contribuer aux réflexions en cours.

Les membres du comité de bassin visitent l'exploitation du lycée Fondettes et découvrent la démarche de l'établissement



« Établissement du ministère de l'agriculture [...], l'établissement propose une formation complète (eau, élevage, maraîchage, horticulture, paysage...) qui reflète l'agriculture diversifiée d'Indre-et-Loire ».

Aujourd'hui, il est nécessaire de repenser l'agriculture, « nous sommes partis sur le concept d'une agriculture biologique et agro-écologique depuis 6 ans », précise Monsieur Bregeon, directeur de l'agrocampus.

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Présidé par **Thierry Burlot**, **le comité de bassin** compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 Orléans cedex 2
Tél : 02 38 51 73 73
agence.eau-loire-bretagne.fr